

" Rapport sur les arbres fruitiers de la Russie ", et qu'il a eu la gracieuse obligeance d'adresser à chacun des membres de ce Conseil ; Que le Secrétaire reçoive instruction de transmettre copie de la présente résolution à M. Chs. Gibb. (Adopté)

Lecture d'une lettre du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics informant ce Conseil qu'à l'avenir, le Journal d'Agriculture ne serait plus distribué gratuitement aux souscripteurs des sociétés d'agriculture, mais seulement à ceux qui s'abonneraient à raison de trente centins par année.

Lecture d'une lettre de M. S. LeSage, Assistant-Commissaire de l'Agriculture, transmettant à ce Conseil copie d'un rapport présenté par le " Comité d'Agriculture, d'Immigration et de Colonisation ", à l'Assemblée Législative, à sa séance du 29 mars 1883. Ce rapport recommande que les mesures nécessaires soient prises par le Conseil d'Agriculture pour obliger chaque société d'agriculture de faire l'acquisition d'au moins un des appareils de M. Lynch pour la fabrication du beurre, et d'en faire un essai suffisant pour pouvoir juger de son mérite.

M. W. H. Lynch, porteur de cette lettre, demande la permission de paraître devant le Conseil pour expliquer lui-même le mérite et le fonctionnement des appareils pour la fabrication du beurre dont il est l'inventeur.

Le Conseil décide que les explications de M. Lynch seront entendues à la séance de l'après-midi, et le Conseil s'ajourne à deux heures, P. M.

SÉANCE DE DEUX HEURES, P. M.

PRESENTS : Messieurs Beaubien, Blackwood, Browning, A. Casgrain, E. Casgrain, Cochrane, DeBlois, Gauthier, Guilbault, Lemyre Martin, Marsan, Masson, Ouimet, Pilote et Somerville.

M. Beaubien fait rapport qu'il s'est engagé, au nom du Conseil d'Agriculture, à verser la somme de cent piastres pour la plantation d'arbres forestiers sur le terrain de l'Exposition, au Mile-End.

M. Blackwood, secondé par l'hon. M. Ouimet, fait motion : Que ce Conseil ratifie la promesse faite par M. L. Beaubien, un de ses membres, de donner la somme de cent piastres (\$100.00) au Comité de l'Exposition, pour la plantation d'un certain nombre d'arbres forestiers sur le terrain de l'Exposition, le jour de la fête des arbres de cette ville. (Adopté)

M. W. H. Lynch est introduit, et donne des explications détaillées sur ses appareils et leurs avantages dans la fabrication d'un beurre d'une qualité supérieure.

M. Marsan, secondé par M. le Dr Martin, fait motion : Que ce Conseil, ayant pris connaissance du Rapport du Comité d'Agriculture de l'Assemblée Législative, est obligé de déclarer qu'il ne peut pas forcer les sociétés d'agriculture à acheter la machine à beurre de M. Lynch, ou toute autre ; mais il autorise les dites sociétés d'agriculture à approprier un montant n'excédant pas \$50.00 (cinquante piastres) pour l'achat de machines à beurre, ou faire usage des meilleures machines améliorées, pour cet objet. (Adopté.)

Lecture d'une lettre de M. Adolphe Lomer, adressée au Président du Conseil, et l'informant qu'il avait l'intention de travailler de nouveau à l'établissement d'une manufacture de superphosphate de chaux en cette Province, qu'il pourra vendre cet engrais à \$20.00 la tonne. La lettre de M. Lomer conclut en demandant quel encouragement le Conseil pourra donner à cette nouvelle manufacture.

Résolu : Que le Conseil d'Agriculture, tout en reconnaissant l'importance d'une manufacture de superphosphate de chaux en cette Province, regrette de ne pouvoir donner aucun encouragement direct à M. Lomer ; mais que ce Conseil adressera volontiers une requête au gouvernement fédéral, et au gouvernement local, recommandant de donner tout l'encouragement possible à une fabrique de ce genre qui s'établirait dans ce pays. (Adopté)

M. Browning, secondé par M. Gauthier, fait motion : Qu'une somme de cent piastres (\$100.00) soit votée à M. Chs. Gibb par ce Conseil, à titre de reconnaissance pour les services qu'il a rendus au pays, et aussi comme faible indemnité des frais qu'il a encourus pour la publication de son rapport sur les arbres fruitiers et les arbustes de la Russie. (Adopté.)

M. Browning, secondé par M. Gauthier, fait motion : Que le Conseil d'Agriculture, croyant dans l'utilité publique du rapport de M. Gibb, recommande que ce rapport soit traduit en langue française, et par ce Conseil distribué aux diverses sociétés d'agriculture. Qu'une somme de \$100.00 (cent piastres) soit employée à payer l'impression de deux mille exemplaires du rapport de M.

Gibb, dont mille sur les arbres fruitiers et mille sur les arbustes de la Russie. (Adopté.)

Séance tenante, M. Beaubien convoque une assemblée du Comité des Cultivateurs de fruits, et soumet une lettre de M. le Président de la Société d'Horticulture de l'Islet demandant que l'octroi annuel de cette société soit de \$100.00 (cent piastres) au lieu de \$50.00 (cinquante piastres), cette dernière somme étant considérée insuffisante dans les circonstances actuelles.

Résolu : Que ce Comité est d'opinion que la Société d'Horticulture du comté de l'Islet et celle d'Abbotsford reçoivent chacune une somme de \$100.00 par année.

Et le Comité s'ajourne.

Ce rapport étant soumis au Conseil d'Agriculture est accepté et approuvé.

M. Marsan, secondé par M. E. Casgrain, fait motion :

Que la Société d'Horticulture du comté de l'Islet et celle d'Abbotsford reçoivent, à l'avenir, comme octroi annuel, une somme de cent piastres chacune. (Adopté.)

Lecture d'une pétition des habitants d'une certaine partie du comté de Berthier demandant la permission de former une seconde société d'agriculture dans ce comté.

L'hon. M. Ouimet, secondé par M. Guilbault, fait motion :

Que la pétition des habitants d'une certaine partie du comté de Berthier, demandant la formation d'une seconde société d'agriculture dans ce comté, ne soit pas accordée. (Adopté.)

Et le Conseil s'ajourne.

(Signé)

GEORGES LECLÈRE,
Secrétaire.

Assemblée annuelle de la société d'industrie laitière de la province de Québec.

Nos lecteurs jugeront, par l'extrait suivant des délibérations de la société d'industrie laitière de la province de Québec à sa dernière conférence, de l'importance de cette société, des services qu'elle a déjà rendus et de ceux qu'elle est appelée à rendre dans l'avenir. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'il serait de l'intérêt de toutes les fabriques de beurre et de fromage du pays de s'enrôler dans cette société. Si les fabricants eux-mêmes ont tout à gagner, ce que, d'ailleurs, les meilleurs fabricants du pays comprennent déjà, il nous semble que les bureaux de direction de ces fabriques, représentant les patrons, y gagneraient encore davantage. Il est prouvé que la plupart des fabriques de cette province perdent encore de 10 à 15 0/10 sur le prix total de leur production, faute de savoir, — tant dans les soins à donner au lait, chez les patrons et à la fabrique, que dans la vente des profits des beurreries et des fromageries. Or, on estime à plusieurs millions la valeur de ces produits chaque année pour notre province seulement. Voilà donc que nos cultivateurs perdent chaque année une somme totale qui se chiffre par des centaines de mille piastres ! Quand donc comprendront-ils leur véritable intérêt ? Quelle économie que celle qui ménage quelques piastres, pour en perdre autant de milliers chaque année ? Vraiment, les bureaux de direction de ces beurreries et de ces fromageries ne seront pas excusables si elles retardent plus longtemps de se faire représenter par un des leurs dans la société créée dans leur meilleur intérêt. La somme annuelle d'un piastre est absolument tout ce qu'il faut payer pour bénéficier des avantages qu'offre cette société : — rapport annuel, inspecteurs-instructeurs qui visitent les fabriques au besoin, études de tout genre se rapportant à l'avancement de l'industrie laitière, etc., etc.

Pour l'honneur de nos compatriotes, nous espérons qu'à l'avenir aucune fabrique de beurre ou de fromage dans cette province ne manquera à l'appel dans la liste des souscripteurs de cette société.

Pour rapports annuels et autres renseignements, s'adresser à J. de L. Taché, secrétaire de la société d'industrie laitière, Saint-Hyacinthe, P. Q.

Le rapport *in extenso* paraîtra dans quelques semaines, sous forme de brochure. Ceux qui ne sont pas membres de